



## COMMUNE DE VILLARD-SUR-DORON

### Avis d'Enquête Publique

#### Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villard-sur-Doron

En application des dispositions de l'arrêté n° 2024-91 de M. le Maire en date du 22/11/2024, le projet de modification n°2 du PLU sera soumis à enquête publique **du Lundi 16 décembre 2024 à 8h30 au mardi 21 janvier 2025 à 11h30, soit 37 jours**. La présente modification porte sur les points suivants :

- Zonage
- \* Identification de 14 bâtiments pouvant changer de destination en zone Agricole ou Naturelle, suppression du symbole « bâtiment agricole » lorsque nécessaire
- \* Suppression du symbole « bâtiment agricole » sur une construction dont l'activité a cessé
- Réduction de l'emplacement réservé n°16 à La Forêt, aux Saisies
- \* Extension du périmètre du domaine skiable sur la zone Um à Bisanne 1500
- \* Rattachement d'une bande 2AU vers l'école à la zone U riveraine
- \* Correction du zonage au Jard, pour inclure quelques m<sup>2</sup> de zone Agricole à la zone Urbaine, pour la réalisation d'un accès
- Règlement
- \* Assouplissement du règlement du secteur Umca (caravaneige des Saisies)
- \* Assouplissement des règles d'implantation des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et réglementation de l'implantation des annexes
- \* Implantation par rapport aux limites séparatives : tolérance en cas de forte pente et pour les équipements publics
- \* Ajustement de l'article 11 - aspect des constructions
- \* Ajustement de l'article 13 - espaces libres, aires de jeux et de loisirs, plantation
- \* En zone Agricole : autorisation des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, et précision sur les possibilités d'extension
- \* En zone Naturelle : précision sur les possibilités d'extension
- Règlement et zonage
- \* Reclassement de l'hôtel de La Cascade en zone Urbaine, avec obligation de logements aidés et possibilité d'une hauteur maximale en R+3+c
- Orientations d'aménagement et de programmation et règlement
- \* Modification du nombre lits autorisés sur l'OAP n°8 sur Bisanne 1500 pour 1000 lits environ - secteur Les Rosières
- M. MACABIES, commissaire enquêteur, recevra personnellement en Mairie de Villard-sur-Doron les :
  - Lundi 16 décembre 2024 de 8h30 à 11h30
  - Jeudi 2 janvier 2025 de 15h à 19h
  - mardi 21 janvier 2025 de 8h30 à 11h30
- Pendant l'enquête publique, les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à disposition du public :
  - sur support papier en Mairie de Villard-sur-Doron, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30, à l'exception des jours fériés
  - sur un poste informatique en Mairie de Villard-sur-Doron, selon horaires ci-dessus
  - sur le site internet de la mairie, soit <https://villardsurdoron.com>
- Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations avant la clôture de l'enquête
  - sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie
  - par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie 25 route des Jonquilles 73270 Villard-sur-Doron
  - par mail, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse [mairie@villardsurdoron.com](mailto:mairie@villardsurdoron.com)
- Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Villard-sur-Doron et sur le site internet de la commune dans

les meilleurs délais.

Vu l'avis du 5 décembre 2023 de la MRAe et la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2023, la présente procédure est soumise à évaluation environnementale. Elle figure au dossier en mairie et sur le site internet <https://villardsurdoron.com>. A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune <https://villardsurdoron.com>. A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Villard-sur-Doron délibérera pour approuver le projet de modification du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci. Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

437143700



## COMMUNE DE CREST-VOLAND

### Avis d'Enquête Publique

#### Enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la logere en remplacement du télésiège débrayable de la logere

Par arrêté municipal n° 2024-087 en date du 20 novembre 2024, Monsieur le maire de la commune de CREST-VOLAND a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère. Monsieur Denis BLAISE et Monsieur Gabriel REY ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision du 23 octobre 2024. L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-trois (33) jours du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 à 18 heures à la mairie de CREST-VOLAND - 93 place du Bouloz aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, excepté les jours fériés). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - mairie de Crest-Voland - 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND, étant précisé que le responsable du projet est le président du SIVU Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz. Durant la période d'enquête, il sera possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à [enquete-publique-5836@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5836@registre-dematerialise.fr) ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>. Le dossier sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>. Un poste informatique sera mis à disposition du public, en mairie de CREST-VOLAND, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel le dossier sera consultable avec possibilité de déposer ses observations. Le commissaire enquêteur recevra personnellement en mairie de CREST-VOLAND :

- le lundi 16 décembre 2024 de 8 heures à 12 heures (jour d'ouverture)
- le vendredi 27 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures
- le samedi 11 janvier 2025 de 8 heures à 12 heures
- le vendredi 17 janvier 2025 de 14 heures à 18 heures (jour de clôture)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de CREST-VOLAND et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/5836>

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de CREST-VOLAND et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de celle-ci. Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique (demande par téléphone 04 79 31 61 62 ou par courrier électronique à [mairie.crestvoland@orange.fr](mailto:mairie.crestvoland@orange.fr)).

437106900



## COMMUNE DE VILLAROGER

### Avis d'enquête parcellaire

#### Projet de création de la télécabine TC10 et aménagement de la piste des Lys

Le préfet de la Savoie informe le public qu'une enquête parcellaire sera ouverte du **lundi 25 novembre au mardi 10 décembre 2024 jusqu'à 16h30**, à la mairie de Villaroger, préalable à l'instauration de servitudes relevant du code du tourisme, portant sur le projet de création de la TC10 et de l'aménagement de la piste des Lys. Les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de Villaroger du **25/11/2024 au 10/12/2024 jusqu'à 16h30**, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au jeudi de **8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, les vendredis de 8h30 à 12h** et de consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser à l'attention du commissaire-enquêteur par écrit à la mairie, chef lieu 73640 Villaroger ou par courriel à l'adresse suivante : [contact@mairie-villaroger.fr](mailto:contact@mairie-villaroger.fr). Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique/2024> ainsi que sur le site internet de la mairie : [www.mairie-villaroger.fr](http://www.mairie-villaroger.fr). Pour toutes informations sur le projet, les personnes intéressées pourront prendre contact avec Elisabeth FUDRAL à la mairie de Villaroger au 04.79.06.90.98. **Mme Hélène BOURCET** est désignée en qualité de **commissaire-enquêteur** et siégera à la **mairie de Villaroger, le mardi 10 décembre 2024 de 13h30 à 16h30**. A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur devra rendre son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois. Une copie de son rapport et des conclusions sera déposée à la mairie de Villaroger et à la sous-préfecture d'Albertville.

432353900

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Avis d'attribution



## COMMUNE DE YENNE

### Avis d'attribution

M. François MOIROUD - MAIRE  
MAIRIE  
PLACE CHARLES DULLIN  
73170 YENNE  
Tél : 04 79 36 70 48 - Fax : 04 79 36 64 82  
mél : [services-techniques@mairie-yenne.fr](mailto:services-techniques@mairie-yenne.fr)  
web : <http://www.mairie-yenne.fr>  
SIRET 21730330400018  
**Objet : AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE DE LA VILLE DE YENNE**  
**Référence acheteur : 1023-002**  
**Nature du marché : Travaux**  
**Procédure adaptée**  
**Classification CPV :**  
Principale : **45112730** - Travaux d'aménagement paysager de routes et d'autoroutes  
Complémentaires : **34993000** - Éclairage public  
**45232151** - Travaux de remise à neuf de conduites d'eau  
**45232410** - Travaux d'assainissement  
Attribution du marché  
LOT N° 1 - Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP et des branchements  
**Date d'attribution : 25/11/24**  
Marché n° : 1023-002  
FONTAINE TP, PLACE CHARLES DULLIN - BP 31, 73170 YENNE  
Montant HT de 410 178,10 à 410 178,10 €  
LOT N° 2 - Terrassement, voirie et aménagements paysagers  
**Date d'attribution : 25/11/24**  
Marché n° : 1023-002  
Spie batignolles TP AURA secteur Savoie, ZAC 111, RUE DE LA PRAIRIE, 73420 VOGLANS  
Montant HT de 769 573,00 à 769 573,00 €  
LOT N° 3 - Éclairage public  
Ce lot a été déclaré **SANS SUITE**.  
Envoi le 25/11/24 à la publication.  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

437324500



## Marchés publics

Agir en proximité  
pour les acheteurs  
publics et privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

Votre contact  
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)